



CSE-Central GRDF du 17 mars 2021

Déclaration liminaire CGT à l'ouverture de séance

UNE FOIS DE PLUS NOS DIRECTIONS ONT LA VOLONTÉ DE RÉDUIRE NOTRE RECONNAISSANCE ET NOS SALAIRES.

Malgré des résultats plus que stables et augmentant chaque année, les Directions des IEG entament un processus de négociation rémunération/classification. Et bien entendu avec la volonté de revoir tout à la baisse.

Cette négociation a officiellement commencé lors de la **Commission Paritaire de Branche (CPB) du 4 mars 2021** et se déroulera en deux étapes. Une première étape jusqu'à l'été, sur la grille de rémunération, la structure de la classification, les diplômes, les garanties de rémunération et le contrôle social, avec une perspective de mise en application au **1er janvier 2022**. La deuxième étape portera sur le système de classification complet, l'ancienneté et la majoration résidentielle.

Dans cette première plénière, les Directions ont immédiatement montré leur volonté d'individualiser la rémunération dans une logique d'austérité :

Le monde d'après tel que les employeurs le proposent c'est :

- une très forte individualisation des salaires (dont les dérives actuelles sont déjà visibles),
- une part importante d'augmentation individuelle de niveau minimum et à intervalles espacés,
- des écarts encore plus importants entre agents,
- un risque de baisse importante de la masse salariale consacrée aux augmentations de salaire.

Dans les années 2000, quand les pas de NR avaient été divisés par 2, les employeurs avaient doublé le taux de distribution ... pendant très peu de temps. Et ce taux a considérablement baissé par la suite.

Dans cette négociation la FNME annonce 3 principales revendications :

- Revalorisation de la grille des salaires.
- Niveau de garantie d'une progression sociale minimum.
- Une classification redynamisée

COMITE EUROPEEN ENGIE :

Un comité Européen s'est tenu le 18 février dernier avec à l'ordre jour le déploiement de CLAMADIEU et plus précisément un « projet d'évolution du modèle organisationnel d'ENGIE et de création de BRIGHT ». Cette réunion marque le début du processus d'information/consultation des instances représentatives du personnel sur le sujet.

La Direction Générale a présenté en séance les points clefs du dossier. Ce projet, au-delà des orientations déjà envisagées, telles que l'accélération des investissements dans les énergies renouvelables et infrastructures, ou le recentrage de l'activité Solutions Clients autour des infrastructures décentralisées et

de la transition énergétique, va conduire à une nouvelle évolution du modèle organisationnel d'ENGIE au niveau mondial.

- Annonce de la création de quatre « Global Business Units » par filières d'activités :
 - Renouvelables
 - Solutions à l'Énergie
 - Infrastructures
 - Production et Fourniture d'Énergie

Sur le découpage de l'activité Solutions Clients du Groupe, la Direction Générale confirme son ambition de rassembler les activités de services multi-techniques au sein d'une entité dénommée BRIGHT qui regroupera 74 000 salariés dont plus de 59 000 en Europe.

Le dossier décrit l'architecture générale de l'ensemble BRIGHT autour de 5 périmètres géographiques, avec des principes directeurs de décentralisation, de responsabilisation de chaque périmètre. En annexe, la liste de répartition des sociétés nous indique que près de 80 filiales (entités juridiques différentes) en Europe, représentant plus de 59 000 travailleurs, seront concernées par le rattachement direct ou indirect à la société holding dénommée « BRIGHT TopCo » qui sera créée. Le projet mentionne également la création d'une coentreprise entre ENGIE et BRIGHT, dédiée aux projets de développement de « smart city ». Cette société intitulée CONNECT couvrirait un périmètre d'environ 4 000 salariés d'INEO. Sur les conséquences sociales de la création de BRIGHT, la Direction Générale d'Engie, entend tenir un discours rassurant, en indiquant que le projet n'aurait prétendument aucun impact social sur les contrats de travail, les statuts collectifs pour les salariés exerçant dans les entités juridiques relevant de BRIGHT !

Les représentants CGT en doutent fortement ! En effet, les évolutions futures de l'ensemble (évolution de l'actionariat) peuvent par la suite avoir des conséquences sociales importantes. L'ensemble des scénarii doit être considéré avec lucidité et vigilance dès à présent, d'autant que le dossier en l'état ne donne pas d'éléments d'informations suffisamment éclairés. Quels sont par exemple les taux de marges attendus, compte tenu de la faible rentabilité de certaines activités de services ? Quelle stratégie industrielle, quels investissements, quels axes de développement ?

Et malheureusement l'histoire nous prouve que les décisions prises par nos dirigeants vont plus dans le sens des intérêts des capitaux privés que dans le sens du service public ainsi que des salariés des IEG.

AUGMENTATION DU GAZ EN France EN 2021 :

Nouvelle hausse injustifiée des tarifs gaz en France au 1er MARS 2021.

Tous les usagers du gaz ne subissent pas la même hausse Elle est segmentée selon la classe de consommation du logement et la zone tarifaire. Cette hausse du prix du gaz au 1er mars 2021 est de :

- **+1,5%** pour la **cuisson uniquement** (tarif de base)
- **+3,4%** pour les foyers utilisant le gaz pour **chauffer l'eau** (cuisson + eau chaude, tarif B0)
- **+5,9%** pour les foyers dont l'usage du gaz est dédié au **chauffage** (tarif B1)
- **+6,9%** La plus grosse augmentation concerne **les petites chaufferies et les copropriétés** (tarif B2i)

Depuis le 1er août 2020, le prix du gaz est reparti à la hausse, notamment en raison de la demande asiatique. Depuis le début de l'année, c'est respectivement +0,2% en janvier, +3,5% en février et encore **+5,7% en mars !**

Cette augmentation du GAZ est-elle justifiée ? La FNME en doute !

Il suffit pour le confirmer de mettre en rapport la valeur des entreprises gazières d'Engie, avec les remontées de dividendes qu'elles ont réalisées depuis 2004, année de l'ouverture du marché gazier en France. L'ouverture du marché du gaz devait, tout comme pour l'électricité, permettre l'arrivée de la concurrence et de facto faire baisser les coûts pour les usagers. **Avec cette nouvelle hausse du prix du gaz, ce sont des milliers de foyers français qui vont basculer dans la précarité énergétique.** Selon une estimation de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE), **au moins 3,5 millions de ménages se trouvent en situation de précarité énergétique.** Cela concerne en particulier **30 % des Français les plus pauvres.**

Les filiales gazières d'Engie sont actuellement valorisées à hauteur de 30 Mds€. Ces 15 dernières années, elles ont remonté en dividendes 2/3 de leur valeur, soit 20 Mds€, directement piochés dans les poches des usagers. Avec ces pratiques tarifaires, ce sont les usagers qui portent le risque géopolitique des marchés gaziers internationaux, tellement éloignés de leur quotidien et font les frais de la spéculation. L'actualité nous a montré comment les texans ont vu leur facture d'énergie s'envoler du fait d'une vague de froid, certains devant contracter des emprunts pour se chauffer, mais rassurez-vous les opérateurs énergétiques du Texas se portent bien et n'ont toujours pas tiré les enseignements du précédent évènement climatique de 2011...

Bilan : les usagers sont encore mis à contribution alors que les actionnaires se remplissent les poches !

Depuis 2004, ces hausses cumulées atteignent 75.7% hors inflation. Pour autant, les augmentations salariales de ceux qui produisent les richesses des IEG au quotidien, ne sont que broutilles.

J'en terminerai, Monsieur le Président, avec une pensée particulière pour nos collègues des centrales thermiques. Plus particulièrement pour les collègues EDF de la Centrale du Havre qui fermera le 31 mars 2021. Une centaine de nos collègues ne savent pas où ils vont travailler à partir d'Avril !

Également pour les salariés de la Centrale de GARDAN dont les licenciements commenceront dès juin 2021. Quel malheur et quelle tristesse.

Si nos dirigeants s'en réjouissent, la FNME le déplore. Les représentants du personnel CGT au CSE C de GRDF apportent tout leur soutien aux collègues sacrifiés au titre des intérêts des capitaux privés.

Vive la nationalisation du Gaz et de l'Électricité.

Merci, Monsieur Le Président.

À Paris,

Le 17 mars 2021